

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 10 (1891)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRÖEHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOMMAIRE : *Société suisse de numismatique*. Assemblée générale. — Réceptions. — Diplôme et sceau. — Tirages à part des publications de la Société. — Congrès de Bruxelles. — P. S., A propos de la médaille de Louis Le Fort, de Genève. — P. S., Une médaille philatélique. — Dr Ladé, Un projet de décentralisation monétaire. — P. S., Congrès de médecine de Berlin en 1890. — X., Correspondance. MÉLANGES. — Annonces.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

Assemblée générale de 1891.

L'Assemblée générale aura lieu à Zug, le 31 juillet 1891. Les membres qui auraient des communications à faire ou des propositions administratives à présenter sont invités à bien vouloir les annoncer à M. Paul Strœhlin, à Zug, avant la séance, pour pouvoir les faire figurer à l'ordre du jour de la séance administrative et de la séance scientifique.

M. Robert Weber (Zur Adler) à Zug se charge de toute l'organisation de la réunion et prie les membres qui désirent participer à la fête et au banquet de bien vouloir le lui annoncer avant le 29 juillet. Il se charge de procurer des chambres que l'on pourra conserver pendant la durée des fêtes fédérales de Brunnen et Schwytz.